

R éussite – relations

T olérance – travail - tutorat

E coute – élèves - éducation

S avoirs - solidarité

P artage – politesse - parents

E ntraide – estime

C onfiance – coopération - copains



CHARTE-

REGLEMENT



Construire des apprentissages qui aient un sens

Donner le meilleur de soi-même ...

L'école Ste Jeanne d'Arc, une école où...

...les enfants sont **accueillis tels qu'ils sont**

... est annoncé **l'Amour de Dieu** pour chaque Homme

...sont privilégiées tout au long de la journée les valeurs de

Respect, Entraide, Ecoute,

L'équipe éducative se mobilise pour que
toutes les **chances de réussite SCOLAIRE et HUMAINE**
soient au rendez-vous pour tous les élèves.

Une scolarité réussie, voici notre priorité,
en nous basant sur quelques points:

Apprendre à vivre avec les autres,
Découvrir, exploiter et enrichir ses capacités,
Etre accompagné(e) par une équipe qui reste à l'écoute,
Renforcer sa confiance en soi
quelles que soient les difficultés rencontrées,

Ecole Ste Jeanne d'Arc – Graveson

Le RESPECT nous permet de vivre en groupe

sans souci, ni violence.

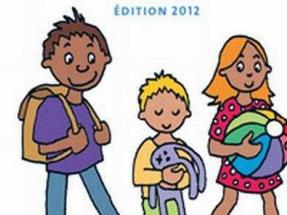
Pour y arriver, 3 clés :

le respect de soi-même,

le respect des autres,

le respect de ce qui m'entoure.

J'apprends le respect de moi-même.



J'ai droit à ce que les autres
m'acceptent tel que je suis
et je fais attention à moi

J'apprends le respect des autres.



Nous sommes tous différents
mais nos différences font notre richesse.

Je suis correct avec mes camarades et
les adultes autant dans mes gestes que dans mes paroles.

J'apprends le respect de ce qui m'entoure.



Je prends soin de ce qui m'entoure :
la nature, les bâtiments, le matériel.
Je suis attentif à la propreté des lieux

Le document que vous trouverez dans les pages suivantes répertorie
les principaux devoirs que TOUS, enfants comme adultes,
nous devons suivre afin de vivre ensemble.

REGLEMENT INTERIEUR

Toute vie en communauté implique le respect de chacun sans aucune forme de discrimination (religieuse, ethnique, apparence physique).

En dehors du personnel de l'établissement, PERSONNE n'est autorisé à interpeller un enfant dans l'enceinte de l'école.

⇒ HORAIRES:

- **Semaine de 4 jours** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h45.

- Dès 8h20, les élèves des classes d'élémentaire sont **accueillis dans les classes** afin de s'installer et d'échanger dans le calme avant le démarrage de la journée de travail.

- Les élèves sont tenus **d'arriver à l'heure**. Ils seront considérés en retard à partir du moment où la sonnerie retentit. **Au delà de 5 retards par trimestre, les parents**

rencontreront le chef d'établissement à ce sujet.

En élémentaire, les retards seront notés dans le livret scolaire de l'élève.

- Aucune sortie avant l'horaire officiel n'est permise, sauf autorisation demandée par les parents à l'école pour raison médicale et une décharge signée dégageant la responsabilité de l'école.

11h30 et 16h45, les élèves de maternelle sont remis à leur parent ou à un adulte mandaté (mentionné par écrit à l'école) dans leur classe.

11h30 et 16h45, les enfants d'élémentaire rejoignent leurs parents au portail. Ils ne pourront sortir de l'école qu'accompagnés d'une personne mandatée ou munis d'une carte de sortie (fournie par l'école après signature de l'autorisation des parents). En cas de perte, cette carte sera renouvelée au prix de 5 €.

- Ouverture du portail l'après-midi à 13h15, sonnerie à 13h30.

⇒ GARDERIE:

- Le matin, de 7h30 à 8h, la garderie est gratuite.

- De 17h à 18h, elle est payante.

Si les parents viennent chercher leur enfant avec retard de façon consécutive, des mesures seront prises par l'Organisme de Gestion (exclusion temporaire voire définitive si renouvelée de la garderie).

⇒ **SURVEILLANCES** :

- La surveillance est assurée dans la cour 15 minutes avant la rentrée en classe.
- L'école décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus en dehors des horaires scolaires dans l'enceinte de l'établissement.
- Les élèves d'élémentaire ne doivent pas utiliser les jeux de cour, courir, jouer au ballon ou aux billes dans la cour des maternelles pour la sécurité de tous et le respect du matériel.
- Le matin, les élèves à partir du CP se rendent seuls dans la cour d'élémentaire pour rejoindre leur classe.

Au moment des sorties de 11h30 et 16h45, **UN SEUL adulte** par famille de maternelle rentre dans la cour pour récupérer leur enfant dans sa classe, sans rester ensuite dans l'enceinte de l'établissement pour discuter ou autre en raison du Plan Vigipirate.

⇒ **ABSENCES** :

- Les absences seront notées sur le livret scolaire en élémentaire.
- En cas d'absence, même brève, les parents préviennent l'école par téléphone le matin-même, la justifiant ensuite **par écrit** sur feuille libre ou par mail.
- Quand un élève s'absente pour raison familiale ou personnelle, **aucun travail ne lui est donné AVANT son départ**.

A son retour, les parents **ont la responsabilité de lui faire rattraper le travail fait en son absence**.



- Tout cas de maladie contagieuse doit être signalé à l'école : l'élève devra alors **IMPERATIVEMENT** rester chez lui jusqu'à son rétablissement, un certificat médical de non-contagion devant être remis à l'école à son retour.

⇒ **TRAITEMENT MEDICAL** :

Conformément à la législation scolaire, **AUCUN** médicament ne sera administré dans l'établissement, même avec une ordonnance, sauf s'il y a eu signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

AUCUN médicament ne doit se trouver dans le cartable des élèves.

⇒ **HYGIENE - SANTE** :

- Les bonbons et sucettes sont réservés aux anniversaires.
- Seuls les fruits, fruits secs ou compotes à boire sont autorisés pour les collations sur temps scolaire.
- Les élèves peuvent apporter une brosse à dents et un dentifrice dans une trousse marquée à leur nom.
- Les élèves sont vivement incités à se laver les mains avant leur départ au restaurant scolaire.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- Pour des raisons de sécurité, les chiens ne sont acceptés dans l'établissement qu'à condition qu'ils soient dans les bras de leur maître et tenus en laisse.

- **POUX** : Pour le bien et la santé de tous, les familles préviennent l'enseignant de leur enfant si elles constatent que ce dernier a des poux. Si la présence des parasites est signalée par l'école et que cela persiste, une éviction scolaire de plusieurs jours sera envisagée, conformément à la loi scolaire.

Les parents veillent à faire **un traitement préventif** avant chaque reprise de classe après les vacances.

⇒ DEMI-PENSION :

- La demi-pension dépend de la municipalité, les repas étant servis au restaurant scolaire « Aux deux écoles ». Se mettre en lien avec le gestionnaire du restaurant scolaire pour les inscriptions et règlement.

- Les temps de repas faisant partie de la journée de classe, il est essentiel que les enfants déjeunent dans le calme afin d'être sereins et réceptifs au moment de la reprise des classes à 13h30.

⇒ TENUE :

Les élèves doivent avoir une tenue correcte en ce qui concerne le vêtement (adapté à leur âge et à leur morphologie). Seuls les shorts mi-cuisses sont autorisés ainsi que les tee-shirts peu moulants et qui cachent le ventre.

Pour leur sécurité, les filles ne portent pas de boucles d'oreilles pendantes (type créoles ou chaînettes).

Pour leur sécurité, les élèves portent également des chaussures tenant le pied (claquettes, sabots, chaussures à talons étant interdits).

⇒ PERTESETDETERIORATIONS

- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés et les objets personnels (doudou, cartable et autres) doivent être marqués au nom de l'enfant.

- Le port des bijoux est vivement déconseillé au quotidien, tout particulièrement **les jours desport**. En cas de perte, de vol ou de détérioration, l'équipe enseignante et le chef d'établissement déclinent toute responsabilité.

- Tout objet de valeur (téléphone, tablette,) reste à la maison.

- Chaque élève est responsable des livres (scolaires, de bibliothèque) qui lui sont prêtés par l'école. En début d'année, les parents veillent à les recouvrir.

En septembre, les parents de maternelle versent une caution de 10€ et ceux d'élémentaire une caution de 20€.

Si les ouvrages sont rendus abîmés en fin d'année scolaire alors qu'ils avaient été confiés en bon état, la caution sera retenue.

⇒ SUIVIDESCOLARITE :

- L'école communique les informations aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison ou **par mail**.

Les familles s'engagent à signer, pour le lendemain, les mots collés dans le cahier.

- A chaque fin de semestre, le livret d'évaluation de l'élève sera transmis par voie électronique à la famille qui s'engage à le consulter et à le signer en ligne.

⇒ PAIEMENTETRE-INSCRIPTION :

Une participation est demandée aux familles. Elle comprend les frais de scolarité. Les garderies et demi-pension sont à payer en plus de ces derniers.

Tout règlement doit être placé dans une enveloppe cachetée, marquée au nom de l'élève, en indiquant sa classe, la somme et l'objet du règlement.

La ré-inscription n'est définitive qu'après réception du règlement des frais qui en découlent. Ces derniers ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf cas particuliers (changement de domicile ou de situation familiale).

⇒ RENDEZ-VOUS :

Les parents désireux de rencontrer les enseignants ou le chef d'établissement demandent un rendez-vous.

⇒ DISCIPLINE :

Les élèves sont sensibilisés à leur part de responsabilité dans la qualité de vie de l'école. Si nécessaire, des sanctions mineures seront signifiées par les enseignants en lien avec le règlement intérieur de chaque classe.

Si le comportement des élèves n'est pas en adéquation avec les attentes de la vie en collectivité (en cas de violence verbale ou physique, acte grave), sera engagée une **procédure d'accompagnement de l'élève** :

Première transgression :

Un conseil éducatif (Chef d'établissement, enseignant de la classe, élève et ses parents, un enseignant de chaque cycle) se réunit pour échanger à ce sujet et mettre en place un plan d'amélioration.

Deuxième transgression : un avertissement sera mis (envoyé aux parents par courrier en recommandé avec accusé de réception) après un entretien entre les parents et le chef d'établissement

Troisième transgression : un conseil éducatif se réunit avant que l'élève ne soit renvoyé de sa classe pendant 3 jours et qu'un avertissement ne soit posé (envoyé aux parents par courrier en recommandé avec accusé de réception)

Quatrième transgression : un conseil de discipline (Chef d'établissement, enseignant de la classe, élève et ses parents, un enseignant de chaque cycle, représentant de l'Association des Parents d'Elèves si les parents concernés le souhaitent) se réunit pour signifier le renvoi définitif de l'école.

*Engagement de l'élève, de sa famille
et de l'équipe éducative*

Le document que vous venez de lire résume ce qui nous semble être
**indispensable à la vie de l'école et
à l'apprentissage à la vie en société.**

**Nous vous demandons d'en parler en famille puis de le signer afin de
montrer votre accord avec ce que nous vivons
tous ensemble durant cette année scolaire.**

ELEVE

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.
Par ma signature, je montre mon accord et m'engage,
moi aussi en tant qu'élève, à en être acteur.

Signature de l'élève

PARENTS

Nous avons bien lu la charte et le règlement de l'école.
Par notre signature, nous montrons notre accord et nous
engageons, nous aussi en tant que parents, à en être acteurs.

Signature des représentants légaux

EQUIPE EDUCATIVE

Nous avons bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par notre signature, nous montrons notre accord
et nous nous engageons,
nous aussi en tant que personnel éducatif, à en être acteurs.

Signatures de l'équipe éducative